

**Commune d'Anderlecht**  
**Monsieur G. Van Goidsenhoven**  
**Echevin du Développement de la ville**  
**Département Urbanisme**  
Place du Conseil, 1  
**B – 1070 BRUXELLES**

V/Réf : 48650  
N/Réf : AVL/KD /AND-2.152/s.555  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Place de la Vaillance, 31 / rue Saint-Guidon, 2.  
Transformation partielle et changement d'affectation d'une partie du bâtiment –  
nouveaux plans.  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 12/05/2014, sous référence, reçue le 21/05, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 04/06/2014.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection de l'ancienne auberge « De Swane » sise place de la Vaillance, 6-7 et du Mémorial « A nos Héros de la guerre 1914-1918 ».

La demande concerne la transformation partielle et le changement d'affectation d'une partie du bâtiment. Pour rappel, la CRMS a déjà émis un avis défavorable sur une demande identique le 13/08/2009 (cfr. avis AVL/KD/AND-2.152/s.460) car il y avait un doute sur l'existence ou non d'un accès livraison et service du côté de la place de la Vaillance 31. Cet avis fut suivi d'un nouvel avis en date du 18/05/2010 (AVL/KD/AND-2.152/s.478) qui constatait que l'entrée côté place de la Vaillance était en effet une vitrine et non un accès livraison et service et qui demandait de corriger le plan du rez-de-chaussée. L'actuelle demande corrige cette lacune. La CRMS en prend acte. Par ailleurs, la Commission estimait qu'il n'y avait pas lieu de poser une enseigne du magasin côté place de la Vaillance. Comme l'actuelle demande ne donne aucune information sur la façade côté place de la Vaillance (ni photo, ni élévation), la CRMS réitère cette remarque.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur la demande.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies : - B.D.U. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (+ par mail MM. Th. Wauters, H. Lelièvre, Mmes Fr. Cordier, M. Muret, N. de Saeger) ;  
- B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.